



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE DANVILLE**

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée ordinaire des membres du conseil de la Ville de Danville, tenue le 19 décembre 2017 à 19 h, à la salle du conseil sise au 150, rue Water à Danville.

SONT PRÉSENTS :

Maire : Monsieur Michel Plourde
Conseiller #1 : Madame Ginette Pinard
Conseiller #2: Monsieur Jean-Guy Dionne
Conseiller #3: Monsieur Stéphane Roy
Conseiller #4: Monsieur Jean-Guy Laroche
Conseiller #5: Monsieur Daniel Pitre
Conseiller #6: Madame Nathalie Boissé

Directrice générale et secrétaire-trésorière : Madame Caroline Lalonde

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Michel Plourde, maire et l'assemblée est reconnue valablement constituée.

Il y a 10 citoyens qui assistent à l'assemblée ordinaire du Conseil de ville.

Mme Christiane Raymond et sa fille sont présentes en début de séance afin de recevoir le certificat honorifique qui est remis à Cocher Capella dans les « Bons coups des citoyens ».

ORDRE DU JOUR

MOT D'OUVERTURE:

BONS COUPS DES CITOYENS

- Cocher Capella pour l'obtention de l'accréditation « On s'engage en développement durable » décernée par l'ADDERE;

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ;

2.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL ;

- 2.1 Adoption du procès-verbal du 4 décembre 2017 **Annexe 2.1**

3.0 ADMINISTRATION FINANCE

- 3.1 OMH de Danville – approbation de la révision budgétaire du 23 novembre 2017; **Annexe 3.1**

4.0 ADMINISTRATION – RESSOURCES HUMAINES

- 4.1 Programme de santé spécifique à l'établissement – Caserne incendie; **Annexe 4.1**
4.2 Autorisation pour inscrire un opérateur de la municipalité au Programme de qualification des opérateurs municipaux en eaux usées dispensé par le Collège de Shawinigan; **Annexe 4.2**

QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)

5.0 TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU ;

- 5.1 MDDELCC – Certificat d'autorisation obtenu par le MTMDET pour la reconstruction du pont-06350 au-dessus de la rivière Nicolet Sud-Ouest ; **Annexe 5.1**
5.2 MAMOT – Acceptation de la programmation des travaux révisée le 1^{er} novembre ; **Annexe 5.2**

6.0 **URBANISME ET ÉMISSION DES PERMIS**

- 6.1 Règlement 173-2017 modifiant le règlement de zonage no. 146-2015 de manière à ajouter le groupe d'usage I4 Industrie lourde dans la zone I52 et de modifier les limites des zones M54, M56, RÉ55 et P70 et de créer la zone M90 – Projet mis sur la glace considérant le dépôt d'un registre de 30 signataires s'opposant au projet de modification de la zone I52; **Annexe 6.1**
- 6.2 CPTAQ – Décision dans le dossier de Mme Claire Côté/Yves Roux – lot 4 079 617 ; **Annexe 6.2**
- 6.3 CPTAQ – Compte rendu et orientation préliminaire – Domaine des loisirs Plourde Inc. **Annexe 6.3**

QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)

7.0 **DEMANDE DIVERSES**

- 7.1 Comité du Domaine Boudreau – demande pour l'organisation d'une journée de Carnaval le 6 janvier prochain de midi à 16h00; **Annexe 7.1**
- 7.2 Fondation de l'école la Tourelle – invitation au 6^e souper fondue le 17 février 2018 ; **Annexe 7.2**

8.0 **CORRESPONDANCE :**

- 8.1 Mouvement ProChrysotile québécois – Communiqué sur la valorisation des résidus miniers; **Annexe 8.1**
- 8.2 Groupe des 12 – Amiante vs projet de règlement visant à interdire l'amiante ; **Annexe 8.2**
- 8.3 Alliance Magnésium – Communiqué acquisition de Magnola ; **Annexe 8.3**
- 8.4 Semaine québécoise de réduction des déchets – Bilan de la 17^e édition ; **Annexe 8.4**
- 8.5 Décision dans l'affaire Lauzier et Vachon c. Ville de Danville ; **Annexe 8.5**
- 8.6 Gouvernement du Québec – Lettre de félicitations pour votre élection; **Annexe 8.6**
- 8.7 Transport en vrac – Secteur Richmond Inc. – Lettre de félicitations pour votre élection ; **Annexe 8.7**
- 8.8 Sûreté du Québec – Région Estrie-CDQ – Lettre de félicitations pour votre élection ; **Annexe 8.8**
- 8.9 MAMOT – Loi 122 et règles d'attributions contractuelles ; **Annexe 8.9**
- 8.10 M. Alain Rayes, député de Richmond-Arthabaska – Programme Emploi Été Canada 2018 ; **Annexe 8.10**
- 8.11 Ministère de la Justice – importantes modifications aux règles relatives au mariage et à l'union civile ; **Annexe 8.11**
- 8.12 MTMDET – Relevé de paiement et de fourniture de matériaux – contrat de déneigement ; **Annexe 8.12**
- 8.13 MTMDET – Prolongation de la zone de 70 km/h dans le secteur de la courbe à Taylor ; **Annexe 8.13**
- 8.14 Office des personnes handicapées – 6^e édition du prix À part entière – 30 000\$ en bourses ; **Annexe 8.14**
- 8.15 MDDELCC – Visite du barrage X0002528 – Lac Denison ; **Annexe 8.15**
- 8.16 MAMOT – Plan d'intervention – transmission d'une copie de la résolution acceptant le plan révisé ; **Annexe 8.16**

9.0 **VARIA ;**

10.0 **ÉVÈNEMENTS À VENIR :**

- 10.1 Fermeture des bureaux municipaux du 23 décembre au 2 janvier
- 10.2 Joyeux temps des fêtes à toute la population
- 10.3 Prochaine assemblée : 15 janvier 2018

QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)

MOT DE FERMETURE

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

PROCÈS-VERBAL

MOT D'OUVERTURE DE TYPE ÉTHIQUE:

BONS COUPS DES CITOYENS

- Cocher Capella pour l'obtention de l'accréditation « On s'engage en développement durable » décernée par l'ADDERE. Le Certificat est remis par monsieur le Maire Michel Plourde à Madame Christiane Raymond, propriétaire de l'entreprise.

426-2017-ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Il est proposé par madame Nathalie Boissé, conseillère au siège #6, secondé par madame Ginette Pinard, conseillère au siège #1 et adopté à l'unanimité que l'ordre du jour est adopté tel que soumis, le tout considérant un varia ouvert à la fin de la séance.

ADOPTÉ.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL :

427-2017-Adoption du procès-verbal du 4 décembre 2017:

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, conseiller au siège #2, secondé par monsieur Daniel Pitre, conseiller au siège #5 et adopté à l'unanimité que le procès-verbal du 4 décembre 2017 est adopté tel que soumis, le tout considérant que l'ensemble des élus ont eu l'opportunité de le lire et de le commenter au moins 2 jours avant la présente séance et que les corrections demandées ont été effectuées, par conséquent, il y a dispense de lecture de ce procès-verbal en vertu de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉ.

ADMINISTRATION FINANCE

428-2017-OMH de Danville – approbation de la révision budgétaire du 23 novembre 2017:

ATTENDU QU'un budget révisé présenté par l'OMH de Danville a été accepté par la Société d'habitation du Québec en date du 23 novembre 2017 ;

ATTENDU QUE ce budget modifié entraîne un déficit des dépenses sur les revenus de 60 841\$ comparativement à un déficit des dépenses sur les revenus de 57 492 \$, lors du budget précédemment approuvé, soit une différence de 3 349\$;

ATTENDU QUE la municipalité de Danville est responsable du paiement de 10% du budget annuel de l'OMH de Danville ;

ATTENDU QU'avant l'acceptation d'un budget révisé de l'OMH de Danville par la Société d'habitation du Québec, la contribution de la Ville de Danville s'élevait à 5 749\$ et qu'après révision, celle-ci s'élève à la somme de 6 084\$, soit une augmentation de 335 \$;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Jean-Guy Laroche, conseiller au siège #4, secondé par monsieur Stéphane Roy, conseiller au siège #3 et adopté à l'unanimité que le budget révisé du 23 novembre 2017 de l'OMH soit accepté par la ville de Danville.

ADOPTÉ.

429-2017 – Nomination de représentants citoyens sur le conseil d'administration de l'OMH

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Laroche, conseiller au siège #4, secondé par monsieur Jean-Guy Dionne, conseiller au siège #2 et adopté à l'unanimité que le Conseil de Ville mandate madame Doris Laverdière et monsieur Jocelyn Létourneau comme représentants citoyens sur le conseil d'administration de l'OMH de Danville.

ADOPTÉ.

ADMINISTRATION – RESSOURCES HUMAINES

430-2017-Programme de santé spécifique à l'établissement – Caserne incendie;

ATTENDU QUE l'équipe de santé au travail de Cookshire, madame Tania Abou Chacra, infirmière clinicienne, madame Andrée Tanguay, technicienne en hygiène du travail et monsieur Peter Ross, médecin responsable, ont procédé à la mise à jour du Programme de santé spécifique à l'établissement (PSSE) pour la caserne incendie de la Ville de Danville, le dernier datant de 2006;

ATTENDU QUE ce PSSE est réalisé dans le cadre de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* (L.R.Q., c. S-2.1) et que cette loi a pour objectif général l'élimination à la source des dangers pour la santé, la sécurité et l'intégrité physique des travailleurs;

ATTENDU QUE pour toutes les entreprises du groupe prioritaire dont la Ville de Danville fait partie, la loi prévoit la production d'un PSSE et que ce programme fait partie du programme de prévention de la Ville de Danville;

ATTENDU QUE le PSSE, une fois adopté, est envoyé à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) régionale, de même que les documents support à l'évaluation des risques;

ATTENDU QUE ce programme santé sera également approuvé par le comité de santé-sécurité composé des employés de la Ville de Danville;

ATTENDU QUE ce PSSE identifie les principaux facteurs de risque présents dans le milieu de travail des travailleurs et auxquels ceux-ci sont exposés, et qu'il détermine, pour les différents agresseurs sélectionnés, un plan d'intervention qui décrit les responsabilités de l'établissement et l'engagement des intervenants de l'équipe de santé au travail;

ATTENDU QUE le PSSE est dynamique et que des ajustements peuvent être apportés selon les besoins ou à la demande de l'une ou l'autre des parties, mais que tout changement dans l'établissement ayant une influence sur l'exposition des travailleurs, et par le fait même sur leur état de santé, doit être considéré;

ATTENDU QUE l'évolution des connaissances, de nouvelles données environnementales et/ou médicales peuvent aussi mener à des modifications au programme de santé;

ATTENDU QU'une fois le bilan des activités réalisé, une révision complète pourra être effectuée par la municipalité, en collaboration avec l'équipe de santé au travail et les travailleurs;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Ginette Pinard, conseillère au siège #1, secondé par monsieur Daniel Pitre, conseiller au siège #5 et adopté à l'unanimité **QUE** :

- le préambule fait partie de la présente résolution comme s'il y était cité au long;
- la Ville de Danville s'engage à réaliser les actions proposées dans le plan santé ;
- la directrice générale, madame Caroline Lalonde, le directeur du service incendie, monsieur Alain Roy ainsi que le maire, monsieur Michel Plourde, sont autorisés à signer pour et au nom de la ville de Danville ce PSSE à titre de représentants de l'employeur pour la Ville de Danville.

ADOPTÉ.

431-2017-Autorisation pour inscrire un opérateur de la municipalité au Programme de qualification des opérateurs municipaux en eaux usées dispensé par le Collège de Shawinigan;

ATTENDU QUE le *Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées* est en vigueur depuis janvier 2014 ;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions concernant la qualification des opérateurs et que l'article 10 spécifie que l'opération et le suivi du fonctionnement d'une station d'épuration doivent être exécutés par une personne titulaire d'un certificat de qualification valide en matière d'opération d'ouvrages d'assainissement des eaux usées ;

ATTENDU QUE la qualification doit correspondre à la catégorie de station dans laquelle le travail visé est en poste et que cette exigence entre en vigueur le 1^{er} janvier 2017 ;

ATTENDU QUE le certificat de qualification est un document délivré par le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (Emploi-Québec) dans le cadre du *Programme de qualification des opérateurs en eaux usées*;

ATTENDU QUE ce certificat de qualification certifie que la personne à qui il a été délivré a suivi et réussi le programme de qualification correspondant à la catégorie de station d'épuration qui y est indiquée et qu'il est autorisé à effectuer l'opération, le suivi et les prélèvements prévus par le Règlement;

ATTENDU QUE lorsque la Ville de Danville a effectué la demande de certificat de qualification pour ses opérateurs, il appert qu'un de ces opérateurs n'a pas suivi la formation nécessaire pour l'obtention de ce certificat et que ce dernier doit suivre un programme de formation pour être accrédité;

ATTENDU QUE la formation que l'opérateur de la municipalité doit suivre est de catégorie OW-2, de type « Étangs aérés » et qu'il s'agit de la formation complète (Blocs 1 à 4), d'une durée de 10 semaines de formation à raison de 3h de formation par semaine plus les travaux individuels, ainsi que 2 journées pratiques;

ATTENDU QUE le Collège Shawinigan a été retenu pour donner la formation requise pour les opérateurs qui n'ont pas un diplôme reconnu et que les prochaines cohortes débiteront en janvier, avril et septembre 2018 ainsi qu'en janvier 2019 ;

ATTENDU QUE le coût de cette formation est de 2 800\$, plus le temps de l'employé et ses déplacements ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, conseiller au siège #2, secondé par monsieur Stéphane Roy, conseiller au siège #3 et adopté à l'unanimité que la Ville de Danville procède à l'inscription de l'employé concerné au Programme de qualification des opérateurs en eaux usées et que celle-ci assume le coût total des frais de cette formation, le tout conditionnellement à ce que l'employé concerné s'engage à suivre cette formation pour rester à l'emploi de la municipalité.

ADOPTÉ.

QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)

Monsieur Richard Letendre : suite à une petite tempête de neige, au Carré, il y a une traverse de piéton, mais on ne la voit pas du tout lorsqu'il y a de la neige dans la rue. Aucune indication de la traverse piétonnière à cet endroit. Est-ce qu'on pourrait rendre cette traverse plus visible? Monsieur le Maire Michel Plourde répond qu'il s'agit d'une excellente observation et que le comité des travaux publics en prendra note afin d'apporter des correctifs, si le comité le juge à propos.

Au niveau du site web, est-ce que la municipalité va corriger les armoiries ainsi que le texte descriptif des accompagnants sur le site web? Du moins, corriger l'image pour que la bonne devise apparaisse sur celle-ci. Monsieur le Maire Michel Plourde indique à M. Letendre que le conseil a dû s'occuper de beaucoup de dossier depuis les élections, mais que les corrections seront apportées dans un avenir rapproché.

TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU :

Points pour information :

- ❖ MDDELCC – Certificat d'autorisation obtenu par le MTMDET pour la reconstruction du pont-06350 au-dessus de la rivière Nicolet Sud-Ouest ;
- ❖ MAMOT – Acceptation de la programmation des travaux révisée le 1^{er} novembre ;

URBANISME ET ÉMISSION DES PERMIS

Points pour information :

- ❖ Règlement 173-2017 modifiant le règlement de zonage no. 146-2015 de manière à ajouter le groupe d'usage I4 Industrie lourde dans la zone I52 et de modifier les

limites des zones M54, M56, RÉ55 et P70 et de créer la zone M90 – Projet mis sur la glace considérant le dépôt d'un registre de 30 signataires s'opposant au projet de modification de la zone I52;

- ❖ CPTAQ – Décision dans le dossier de Mme Claire Côté/Yves Roux – lot 4 079 617 ;
- ❖ CPTAQ – Compte rendu et orientation préliminaire – Domaine des loisirs Plourde Inc.

QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)

Monsieur Richard Letendre : M. Letendre désire obtenir plus d'information sur la modification au règlement de zonage dans le secteur de la rue Dépôt et Ste-Anne. Monsieur le Maire Michel Plourde lui explique le projet et aux termes des explications données, M. Letendre se déclare satisfait.

DEMANDE DIVERSES

432-2017-Comité du Domaine Boudreau – demande pour l'organisation d'une journée de Carnaval le 6 janvier prochain de midi à 16h00 :

Il est proposé par monsieur Stéphane Roy, conseiller au siège #3, secondé par madame Ginette Pinard, conseillère au siège #1 et adopté à l'unanimité d'accepter la demande du comité du Domaine Boudreau pour l'organisation d'une journée de Carnaval le 6 janvier prochain à 16h00 au parc Grenier et qu'à cet effet :

- le service de la voirie puisse fournir 10 tables de pique-nique, 1 poubelle, 1 bac à compost, 1 bac de récupération, ainsi qu'ouvrir la prise de courant pour la réalisation des activités organisées par le comité ;
- le service incendie puisse vérifier les installations pour l'organisation d'un feu de camp durant l'activité ;

ADOPTÉ.

Fondation de l'école la Tourelle – invitation au 6^e souper fondue le 17 février 2018 ;

Il est convenu que les élus désirant participer à cet événement pourront acheter des billets à leurs frais. Pour ce qui est de la contribution de la municipalité, des vérifications seront effectuées à savoir si le prêt du projecteur et de l'écran de la municipalité sont toujours nécessaire cette année.

CORRESPONDANCE :

- ❖ Mouvement ProChrysotile québécois – Communiqué sur la valorisation des résidus miniers ;
- ❖ Groupe des 12 – Amiante vs projet de règlement visant à interdire l'amiante
- ❖ Alliance Magnésium – Communiqué acquisition de Magnola ;
- ❖ Semaine québécoise de réduction des déchets – Bilan de la 17^e édition ;
- ❖ Décision dans l'affaire Lauzier et Vachon c. Ville de Danville ;
- ❖ Gouvernement du Québec – Lettre de félicitations pour votre élection ;
- ❖ Transport en vrac – Secteur Richmond Inc. – Lettre de félicitations pour votre élection ;
- ❖ Sûreté du Québec – Région Estrie-CDQ – Lettre de félicitations pour votre élection ;
- ❖ MAMOT – Loi 122 et règles d'attributions contractuelles ;
- ❖ M. Alain Rayes, député de Richmond-Arthabaska – Programme Emploi Été Canada 2018 ;
- ❖ Ministère de la Justice – importantes modifications aux règles relatives au mariage et à l'union civile ;
- ❖ MTMDET – Relevé de paiement et de fourniture de matériaux – contrat de déneigement ;
- ❖ MTMDET – Prolongation de la zone de 70 km/h dans le secteur de la courbe à Taylor ;
- ❖ Office des personnes handicapées – 6^e édition du prix À part entière – 30 000\$ en bourses ;
- ❖ MDDELCC – Visite du barrage X0002528 – Lac Denison ;
- ❖ MAMOT – Plan d'intervention – transmission d'une copie de la résolution acceptant le plan révisé ;

VARIA :

433-2017 – Désignation des élus représentant le Conseil de ville sur le comité de la Corporation de développement de l'étang Burbank ;

Il est proposé par madame Nathalie Boissé, conseillère au siège #6, secondé par monsieur Jean-Guy Dionne, conseiller au siège #2 et adopté à l'unanimité que madame Ginette Pinard, conseillère au siège #1 et monsieur Daniel Pitre, conseiller au siège #5 soient désignés par le conseil de ville comme représentant de la municipalité au sein du conseil d'administration de la Corporation de développement de l'étang Burbank.

ADOPTÉ.

ÉVÈNEMENTS À VENIR :

- ❖ Fermeture des bureaux municipaux du 23 décembre au 2 janvier
- ❖ Joyeux temps des fêtes à toute la population
- ❖ Prochaine assemblée : 15 janvier 2018

QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)

Monsieur Gilles Lacroix : M. Lacroix demande à la directrice générale de lui confirmer les dates pour la période de dépôt des demandes d'aide financière pour le programme Emploi Été Canada 2018. La directrice générale confirme à M. Lacroix que le programme ouvre le 18 décembre 2017 et qu'il se termine le 2 février 2018.

MOT DE FERMETURE

434-2017-LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 20h00, il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, conseiller au siège #2 que la présente assemblée soit levée.

X _____
Michel Plourde, maire

X _____
Caroline Lalonde, directrice générale
Secrétaire-trésorière

Je, Michel Plourde, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi des cités et villes du Québec.